



COMPTE-RENDU DU CHSCT du 13/09/2018

En l'absence de M. POGGIOLI, Mme LARRIVIERE présidait ce CHSCT.

Seuls les membres de FO rédigèrent une déclaration liminaire (suite à la parution d'un [communiqué de la CGT](#) ce 10 août) dans laquelle ils interrogèrent la direction sur ses propositions de restructurations à destination de la DG, après avoir qualifié les révélations du communiqué CGT « d'intox ».

Malheureusement, la CGT dispose d'informations qui laissent à penser que ces annonces sont étayées. Des travaux préfigurant la fusion de certaines directions locales sont bien évoquées en DG. Si la direction locale a « botté en touche » en évoquant une confusion entre certaines circulaires émanant du cabinet du premier Ministre, la CGT réaffirme que des projets visant à revoir le schéma de cohérence territorial des services déconcentrés de notre DG sont à l'étude.

1) Approbation du PV du 14/06/2018.

Refus de vote puisque, non participation de la CGT.

2) Point sur les travaux de Bergerac et Sarlat (pour information).

Ces travaux sont réalisés dans le cadre de la venue des trésoreries de Bergerac et Sarlat dans les locaux des ex-hôtels des impôts.

Il apparaît que les travaux de détection d'amiante laissent apparaître que seules les colles des dalles de sols du centre de Bergerac en contiennent. Aucune cloison, aucun mur, aucun plafond ou faux-plafond n'en sont porteurs. Il sera procédé au recouvrement des sols par pose d'un nouveau revêtement sur l'ancien. Il n'y aura donc pas de risque de contamination aux fibres amiantées.

Il avait été envisagé par la Direction locale d'effectuer un perçage en façade du CFiP de Bergerac pour mettre en place un trapon de dégagement des fonds. Après le passage de l'antenne immobilière, il s'avère que cette solution n'est pas à retenir : il faut imposer aux convoyeurs et aux régisseurs de procéder aux dégagements et aux dépôts de les réaliser lors de la fermeture des locaux au public.

En ce qui concerne le CFiP de Sarlat, suite à plusieurs études concernant le dégagement des fonds, l'un d'elle semble être retenue. Elle nécessitera un aménagement en lieu et place et aux abords du lieu de livraison du restaurant financier du site.

Interrogée sur le rétro-planning de la mise en chantier, la Direction concède avoir pris du retard, notamment en raison des difficultés à échanger avec l'architecte et celles évoquées ci-dessus relatives aux questions de sécurité. Elle espère que le chantier de Bergerac puisse débuter en décembre 2018 ; celui de Sarlat ne devrait pas commencer avant 2019...

Sollicitée par la réflexion que se faisaient les mandatés CGT concernant le nombre de places dans les nouveaux locaux, que nous avions estimées plus importantes que le nombre d'agents, la Direction nous a assuré qu'il ne fallait pas « imaginer quoi que ce soit » !! Les mandatés CGT en CHSCT n'imaginent rien de particulier, ils constatent et se posent des questions.

3) Retour sur la visite de la cellule sûreté immobilière de Bercy au CFiP de Bergerac et Ribérac (pour information).

La problématique de la sécurisation du bâtiment et les risques d'intrusion au CFiP de Bergerac furent évoqués. La cellule sûreté ne fait pas dans la finesse. A des questionnements relatifs à l'accès des usagers aux toilettes, il a été rétorqué qu'en phase « Vigipirate », nous n'avions plus l'obligation d'offrir cet accès à nos usagers !! Si les toilettes ne sont pas directement accessibles depuis les lieux d'attente des usagers, il ne doit pas être mis en place de dispositif leur permettant d'y accéder, sauf à condamner l'accès aux couloirs, escaliers et/ou ascenseurs se trouvant à proximité.

L'implantation de la banque d'accueil être revue de telle manière qu'elle puisse permettre une évacuation rapide des agents d'accueil, et la condamnation aux autres parties du bâtiment.

Concernant Ribérac, la cellule sûreté fut surprise de pouvoir pénétrer au sein de la Trésorerie sans avoir besoin de se signaler à l'entrée : la porte étant déjà grande ouverte... quelle ne fut pas la surprise de découvrir, une fois la porte franchie, que la porte d'entrée n'était pas la seule porte grande ouverte ! Celle du coffre l'était tout autant...

Comme préconisé à Bergerac, la « sécurisation » de l'accès aux services devrait passer par un réaménagement des lieux. A la différence de Bergerac, plus que d'éventuels aménagements, il s'agirait d'une refonte complète de l'implantation des services au rez-de-chaussée !! La question des moyens à allouer dans ce cadre reste entière... Et la Direction semble dubitative et ne se fait guère d'illusion dans ce contexte de restriction budgétaire.

4) Mise en place du dispositif d'entraide entre Services de Publicité Foncière (pour avis).

La direction a préparé un joli document à l'appui de ce point à l'ordre du jour. Celui-ci mentionnait la perte de certains « sachants » (départs en retraite notamment), l'arrivée de nouveaux agents sans expérience de la matière et, enfin, une opération de « remembrement » d'envergure pour le SPF de Périgueux, conduisant la direction à mettre en place ce dispositif.

Nous avons rappelé à la direction que les représentants des personnels n'étaient pas des petits lapins de six semaines vis à vis desquels elle pouvait utiliser ce type de manœuvre grossière. En d'autres termes, dans le respect de chacun, il eut été préférable de ne pas user de ce type d'artifice lorsque l'objectif final recherché n'est, ni plus ni moins, que la restructuration des services SPF.

En effet, la DG impose aux directions locales la fusion des SPF pour 2019. Pour ce faire, les différents SPF du département se doivent de faire converger les délais de traitement de leurs dossiers. Le SPF de Périgueux étant celui dont les délais sont les plus importants, la direction locale a décidé de faire participer le SPF de Ribérac (qui ne souffre que de peu de retard comparativement aux autres SPF du département), afin de faire « tomber » ceux de Périgueux... plus tôt l'on converge, plus tôt l'on fusionne !!

La Direction reconnaît que cette problématique est prise en considération, mais elle a cherché à faire admettre que les éléments transmis pour justifier cette organisation sont des éléments primordiaux... Elle se félicite de ce dispositif qui dénote d'une capacité particulière des agents à pouvoir prendre en charge des dossiers « à distance », ce qui leur permettrait de pouvoir rester sur le site lors de la fusion !! Nous avons interrogé la présidente sur les contours de la future organisation. Elle a annoncé que la DG avait répondu favorablement à la création d'une antenne SPF à Bergerac... Mais alors quid du maintien de cette mission à Ribérac et Sarlat ?

Dans la continuité de la politique de destruction de nos missions, les agents des SPF (ex-Conservations des Hypothèques), il a été imposé aux agents concernés de revoir de fond en comble leur manière de travailler, leur demandant de lever nombre de sécurités qui constituaient des garde-fous garantissant une qualité de fichier reconnue au-delà de nos frontières. La résultante en est un fichier qui, tendanciellement, perd en qualité. Et ce ne sont pas les agents qui doivent être blâmés, contraints par une direction qui ne leur donne plus les moyens de leur mission. La Présidente a objecté la sempiternelle ritournelle sur l'adaptation des moyens aux enjeux. Nous avons rétorqué que le seul objectif des politiques (et ce, depuis de nombreuses années) résidait dans la réponse à une contrainte budgétaire formatée idéologiquement par la doctrine libérale qui visait à désengager la responsabilité de l'État. En effet, qui supportera les conséquences de la dégradation de la qualité du fichier SPF, si ce n'est le particulier ?

Ce point a été soumis au vote des représentants. La CGT et Solidaires ont voté contre. FO s'est abstenu !

5) Travail à distance de Saint Aulaye pour Montpon (pour avis).

Il n'a pas été possible à la Présidente du CHSCT de terminer sa présentation. Les représentants Solidaires et CGT lui ont demandé à quoi servait les instances officielles du dialogue social quand on y inscrit, pour avis, à l'ordre du jour, une question qui a déjà été entérinée plusieurs jours à l'avance.

En effet, depuis plusieurs années, la CGT n'a de cesse de communiquer auprès de l'ensemble des agents sur l'inutilité de la tenue d'instances du « dialogue » social, les sujets ne pouvant faire l'objet d'aucun amendement ou contre-proposition. Participer ainsi permet à la direction de tenir son alibi de continuation de la destruction de nos missions car elle peut afficher la tenue d'un « pseudo-dialogue » avec les représentants des personnels.

Ce 13 septembre, il était demandé aux représentants des personnels de se prononcer, pour avis, sur un sujet qui est également à l'ordre du jour (toujours pour avis !!!) du prochain Comité Technique du 18 septembre. Or, la convention de travail à distance dont la promotion a déjà été faite sur Ulysse 24 ce 6 septembre, a été signée le 4 !!!

Au mépris de toutes les réglementations en matière de réorganisation de travail, la Direction agissant désormais sans vergogne et à visage découvert, affiche son profond dédain envers vos représentants, et ainsi, envers tous les agents. Les représentants CGT et Solidaires, ne pouvant servir de caution à cette mascarade ont quitté la salle, laissant les représentants de la Direction et les membres de FO continuer à discourir et donner un avis sur un point dont chacun peut convenir qu'il ne pouvait plus être remis en question.

Vos représentants au CHSCT
Christophe GRAPOTTE Olivier DARRIN